

Numéro	CA/2026-09-24/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/09/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/09/2026
Date de transmission au Recteur	29/09/2026

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 24 septembre 2026 portant approbation de la révision des droits d'inscription de la licence mention « droit » de la filière délocalisée au Caire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-12-01/09 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 modifiée portant approbation de la politique d'exonération des droits d'inscription de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision des droits d'inscription de la licence mention « droit » de la filière délocalisée au Caire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne conformément à la fiche financière ci-après annexée.

Délibération CA/2026-09-24/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	35
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	17
Nombre de contre	11
Nombre d'abstentions	7

Paris, le 25 septembre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres						
Diplôme délocalisé						
Date de création :						
PRESENTATION DU PROGRAMME						
Intitulé du programme :	Ecole de droit de la Sorbonne au Caire		Situation :	Renouvellement à échéance		
Type de programme :	Diplôme délocalisé		Type de diplôme :	Diplôme national		
Niveau/type de formation :	Licence/master		Précision sur niveau de formation :			
Liste des étapes APOGEE (si existante) :	L3WDI1 / L3WZDI1 / L3JWDI1 / MIEADI / MPESDI					
Date/période de mise en œuvre :			Nb maximum d'étudiants/apprenants :	439		
Nb minimum d'étudiants pédagogique :			Nb maximum d'étudiants pédagogique :			
Composante de gestion :	EDS-Dép. Droit Privé (05)		Composantes associées :	Pôle des relations extérieures		
Contact administratif :	pa-pole-re.eds@univ-paris1.fr		Nom du porteur du projet :	François-Guy Trebbule		
Liste des partenaires :	Nom du partenaire		Existence d'une convention			
Partenaire 1 :	Université du Caire		OUI - EN COURS DE RENOUVELLEMENT			
Partenaire 2 :	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAÉ)		OUI - EN COURS DE RENOUVELLEMENT			
Partenaire 3 :			< SÉLECTIONNER >			
Partenaire 4 :			< SÉLECTIONNER >			
Remarques :						
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)						
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement			Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Droits d'inscription nationaux (DIN) :						
Taux plein	L1, L2, L3		301	178,00 €	53 578,00 €	
Exonération	L1, L2, L3		0	- €		
Taux plein	M1		78	255,00 €	19 890,00 €	
Exonération	M1		6	- €		
Taux plein	M2		42	255,00 €	10 710,00 €	
Exonération	M2		12	- €		
Droits d'inscription spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux pour un service rendu supplémentaire) :						
Tarif plein	L1, L2, L3		301	1 350,00 €	406 350,00 €	
Exonération	L1, L2, L3		0	- €		
Tarif plein	M1		78	1 400,00 €	109 200,00 €	
Exonération	M1		6	- €		
Tarif plein	M2		42	1 500,00 €	63 000,00 €	
Exonération	M2		12	- €		
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)			Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Contribution aux coûts de fonctionnement					- €	
Contribution aux charges d'enseignement UP1					- €	
Contribution aux frais de déplacement (missions)					- €	
Subvention MEAE 2026			1	38 000,00 €	38 000,00 €	
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)						
					- €	
					- €	
					- €	
4) Autres produits externes (préciser) :						
			0	- €	- €	
			0	- €	- €	
					TOTAL PRODUITS	
					700 728,00 €	
LES COÛTS PREVISIBLES (CHARGES)						
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie						
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal			0	300,00 €	- €
	Heures complémentaires	1 552,00	905,00	3233	45,68 €	147 683,44 €
	Par défaut			0	53,74 €	- €
	Fonctionnaire			0	45,68 €	- €
Vacataires	Non fonctionnaire			0	61,80 €	- €
TOTAL enseignants/charge maquette (Paris 1) :		1 552,00	905,00	3233		147 683,44 €
Enseignements pédagogiques / Partenaire		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)
Enseignements	à la charge du partenaire		-	-	- €	- €
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Coût horaire moyen heTD (€)	Coût total (€)
Direction du programme de formation		par groupe	30	1,00	15,00	53,74 €
Ingénierie pédagogique		par groupe	10			53,74 €
Tutorat universitaire (suivi individuel...)		par étudiant	10			53,74 €
Méthodologie et ateliers professionnels...		par groupe	10			53,74 €
Direction de mémoires de fin d'études		par étudiant	6			53,74 €
Participation aux jurys de soutenance de mémoire		par étudiant	2			53,74 €
TOTAL Coûts de personnel enseignement/pédagogie :						148 489,54 €
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)						
/ /N. Sélectionner le statut en 1er :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé
Gestion administrative	BIATPSS, titulaire		ATRF	95,00%	C	54 685,00 €
	Vacataire_non_fonctionnaire_e_exterieur		Catégorie A - hors échelle	100,00%	A	180 000,00 €
	Vacataire_non_fonctionnaire_e_exterieur		< SÉLECTIONNER >	100,00%	V3/J	23 820,00 €
	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
	< SÉLECTIONNER >		< SÉLECTIONNER >	0,00%		- €
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)						
SI RH		Sagit-il d'un recrutement ?	< SÉLECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	OUI	
		Commentaires :	Facultatif			
Si la qualité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?		Mutualisation avec une autre formation ?	Mutualisation avec le CJFA-USAL	Quotité (%)		5%
		Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex. : RI, etc.)	Quotité (%)		A préciser
TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS) :						255 770,75 €
1) Poste mutualisé (45 % : EDCS, 50 % : CJFR et 5 % : CJFA-USAL) dont 85 % sont supportés par l'EDSC.						
2) Directeur "						

50 missions d'enseignement

+ 1 billet A/R du directeur exécutif (cérémonie de remise des diplômes & salon des Masters)

+ 2 billets A/R : (1) pour le directeur des études et (1) pour la direction de l'EDS (rentrée solennelle)

+ 2 billets A/R : participants aux doctoriales (sans perdiem)

Note de synthèse sur la soutenabilité financière de la formation

17/09/2026

Contexte

L'école de droit de la Sorbonne au Caire (EDSC, ex-IDAI) délocalisée au Caire, propose un cursus universitaire comprenant une licence de droit, un master 1 "droit des affaires" et un master 2 "droit international et européen des affaires", labellisés Paris 1.

L'ensemble est dispensé en présentiel à l'université du Caire par des enseignants-chercheurs de Paris 1, d'où une volumétrie importante de missions d'enseignement (50 annuellement, tous niveaux confondus). Paris 1 reçoit une subvention du MEAE à hauteur de 38 k€ pour le financement du poste de l'adjoint au directeur (contrat VSI, volontaire de la solidarité internationale) et pour un soutien aux frais de missions d'enseignement.

Jusqu'à présent, le poste de directeur général de l'EDSC était financé et pris en charge directement par Expertise France, sous la forme d'un contrat d'expatriation. Le MEAE a souhaité se retirer du financement du poste à compter de janvier 2027. La charge est donc transférée à Paris 1 sans autre compensation. Des *scenarii* sont à l'étude, le poste ne pouvant être maintenu au niveau de rémunération et de prise en charge qui prévalait jusque-là (250 k€). Nous avons valorisé cette charge nouvelle à un niveau inférieur à ce qu'elle était (et notamment, en retirant le coût de gestion par Expertise France), mais lequel permettra de couvrir la rémunération et les frais de vie locale (expatriation) suivant des règles applicables qu'il conviendra de définir plus précisément. Cette compétence est encore très peu développée dans les EPSCP, mais qui tendra nécessairement à le devenir avec le développement des campus internationaux.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire d'augmenter le montant des droits spécifiques, sauf à ce que le partenariat devienne structurellement insoutenable principalement au regard du transfert de poste.

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Droits d'inscription nationaux (DIN) :

Régime tarifaire	Niveau d'étude	Règlement des DIN	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Taux plein	L1, L2, L3	par l'étudiant	301	178,00 €	53 578,00 €
Exonération	L1, L2, L3	par l'étudiant	0	- €	- €
Taux plein	M1	par l'étudiant	78	255,00 €	19 890,00 €
Exonération	M1	par l'étudiant	6	- €	- €
Taux plein	M2	par l'étudiant	42	255,00 €	10 710,00 €
Exonération	M2	par l'étudiant	12	- €	- €
					84 178,00 €

Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des DS	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL	Anciens tarifs
Tarif plein	L1, L2, L3	par l'étudiant	301	1 350,00 €	406 350,00 €	583,00 €
Exonération	L1, L2, L3	par l'étudiant	0	- €	- €	- €
Tarif plein	M1	par l'étudiant	78	1 400,00 €	109 200,00 €	508,00 €
Exonération	M1	par l'étudiant	6	- €	- €	- €
Tarif plein	M2	par l'étudiant	42	1 500,00 €	63 000,00 €	659,00 €
Exonération	M2	par l'étudiant	12	- €	- €	- €
					578 550,00 €	

Toutefois, compte tenu de l'importance de l'augmentation, nous avons fait le choix de proposer une augmentation progressive sur 2 ans, de sorte que les étudiants qui se sont engagés dans un diplôme puissent le mener à son terme (licence, master) au tarif qui était indiqué quand ils ont fait le choix de s'y inscrire.

La progression proposée est ainsi matérialisée :

Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nation		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6
Niveau d'étude	Effectif moyen	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
L1 - Taux plein	109,00	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
L1 - Exonération	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
L2 - Taux plein	101,00	583,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
L2 - Exonération	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
L3 - Taux plein	91,00	583,00 €	583,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
L3 - Exonération	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
M1 - Taux plein	78,00	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
M1 - Exonération	6,00	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
M2 - Taux plein	42,00	659,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
M2 - Exonération	12,00	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	439,00	395 964,00 €	508 753,00 €	578 550,00 €	578 550,00 €	578 550,00 €	578 550,00 €	578 550,00 €

Effectif

Les effectifs statistiques Apogée sont les suivants sur les 5 niveaux de formation ouverts :

		Valeurs			
	Année universitaire	Somme de TOTAL IA	Somme de Total IA principale	Somme de Total IA secondaire	
☐ Licence 1ère année Droit (Le Caire)	2025/2026	121	121	-	-
	2024/2025	105	105	-	-
	2023/2024	99	97	-	2
	2022/2023	112	112	-	-
Total Licence 1ère année Droit (Le Caire)		437	435		2
☐ Licence 2ème année Droit (Le Caire)	2025/2026	103	82	-	21
	2024/2025	88	73	-	15
	2023/2024	125	102	-	23
	2022/2023	88	79	-	9
Total Licence 2ème année Droit (Le Caire)		404	336		68
☐ Licence 3ème année Droit (Le Caire)	2025/2026	80	80	-	-
	2024/2025	107	107	-	-
	2023/2024	89	89	-	-
	2022/2023	88	88	-	-
Total Licence 3ème année Droit (Le Caire)		364	364		-
☐ Master 1 Droit des affaires parcours IDAI (délocalisé au Caire)	2024/2025	94	94	-	-
	2023/2024	78	78	-	-
	2022/2023	75	75	-	-
		247	247		-
☐ Master 1ère année Droit des affaires parcours IDAI (Le Caire)	2025/2026	90	90	-	-
		90	90		-
☐ Master 2 Professionnel Droit international et européen des affaires (délocalisé au Caire)	2024/2025	65	65	-	-
	2023/2024	45	45	-	-
	2022/2023	39	39	-	-
		149	149		-
☐ Master 2ème année Professionnel Droit international et européen des affaires (délocalisé au Caire) - (mention Droit de	2025/2026	68	68	-	-
		68	68		-
☐ Master 2ème année Professionnel Droit international et européen des affaires (Caire)		68	68		-
		68	68		-
Total général		1 759	1 689		70

La **moyenne des effectifs**, sur les quatre dernières années, se décompose ainsi :

L1 : 109 IA

L2 : 101 IA

L3 : 91 IA

Soit une moyenne de 301 IA en licence, à laquelle il faut ajouter 84 IA en M1 et 54 IA en M2, pour un total, tous niveaux confondus, de 439 IA (boursiers inclus).

La **moyenne des boursiers** est la suivante, sur les deux dernières années pour lesquelles nous avons pu trouver les données :

En licence : aucun boursier

En M1 : 6 boursiers en moyenne

En M2 : 12 boursiers en moyenne

Les effectifs cibles retenus dans la FSF (439 IA), par la composante et pour l'analyse, **sont donc basés sur la réalité des IA** pour les quatre années de référence (2022 à 2025). Le public des boursiers a également été pris en compte de la même manière.

Reste que l'augmentation des droits spécifiques aura très certainement un impact difficilement mesurable à ce stade.

Analyse

Compte tenu de tous les éléments précités, le **programme de l'EDSC pourra être à l'équilibre dans une projection raisonnable à 5 ans, en tenant compte** de l'augmentation progressive des droits spécifiques, induisant une première année universitaire déficitaire (rentrée 2026 - année N) et d'un équilibre atteint sur cinq années consécutivement (années N+1, N+2, N+3, N+4 et N+5).

Un léger déficit est apparent sur la dernière année (N+6). Toutefois, nous aurons à moyen terme une bien meilleure vision de l'équilibre réel du programme.

Equilibre financier sur 7 ans							
Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre							
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Total des produits sur ressources propres	518 142,00 €	630 931,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	148 454,15 €	172 570,47 €	188 135,15 €	189 788,59 €	191 491,63 €	193 245,76 €	195 052,51 €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	369 687,85 €	458 360,53 €	512 592,85 €	510 939,41 €	509 236,37 €	507 482,24 €	505 675,49 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	442 841,54 €	453 410,83 €	464 297,19 €	475 510,15 €	487 059,49 €	498 955,32 €	511 208,02 €
Solde dégagé pour l'établissement	- 73 153,69 €	4 949,70 €	48 295,66 €	35 429,27 €	22 176,88 €	8 526,93 €	- 5 532,53 €

Fiche de Soutenabilité Financière

Sur une année nominale

Revue de la fiche par la DAFB : 17/09/2026

Intitulé du programme :	Ecole de droit de la Sorbonne au Caire		
Type de programme :	Diplôme national	Type de diplôme :	Diplôme national
Niveau du programme :	Licence/master	Détails sur le programme :	0
Composante ou direction :	EDS-Dep. Droit Privé (05)	Situation :	Renouvellement à échéance
Contact administratif :	ra-pole-re.eds@univ-paris1.fr	Nom du porteur du projet :	François-Guy Trébulle

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:
0	0

Nb d'étudiants / apprenants inscrits :
439

Liste des partenaires

Convention (oui/non)

Université du Caire	EN COURS DE RENOUVELLEMENT
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)	EN COURS DE RENOUVELLEMENT
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >

Equilibre financier sur 7 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Total des produits sur ressources propres	518 142,00 €	630 931,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €	700 728,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	148 454,15 €	172 570,47 €	188 135,15 €	189 788,59 €	191 491,63 €	193 245,76 €	195 052,51 €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	369 687,85 €	458 360,53 €	512 592,85 €	510 939,41 €	509 236,37 €	507 482,24 €	505 675,49 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	442 841,54 €	453 410,83 €	464 297,19 €	475 510,15 €	487 059,49 €	498 955,32 €	511 208,02 €
Solde dégagé pour l'établissement	- 73 153,69 €	4 949,70 €	48 295,66 €	35 429,27 €	22 176,88 €	8 526,93 €	- 5 532,53 €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Droits d'inscription nationaux (DIN) :

Régime tarifaire	Niveau d'étude	Règlement des DIN	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Taux plein	L1, L2, L3	par l'étudiant	301	178,00 €	53 578,00 €
Exonération	L1, L2, L3	par l'étudiant	0	- €	- €
Taux plein	M1	par l'étudiant	78	255,00 €	19 890,00 €
Exonération	M1	par l'étudiant	6	- €	- €
Taux plein	M2	par l'étudiant	42	255,00 €	10 710,00 €
Exonération	M2	par l'étudiant	12	- €	- €
					84 178,00 €

Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des DS	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	L1, L2, L3	par l'étudiant	301	1 350,00 €	406 350,00 €
Exonération	L1, L2, L3	par l'étudiant	0	- €	- €
Tarif plein	M1	par l'étudiant	78	1 400,00 €	109 200,00 €
Exonération	M1	par l'étudiant	6	- €	- €
Tarif plein	M2	par l'étudiant	42	1 500,00 €	63 000,00 €
Exonération	M2	par l'étudiant	12	- €	- €
					578 550,00 €

Anciens tarifs
583,00 €

508,00 €

659,00 €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		1	38 000,00 €	38 000,00 €
Total refacturation				- €
Total hors refacturation				38 000,00 €
Total contributions versées par le partenaire				38 000,00 €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			- €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS 700 728,00 €

CHARGES

Coût de personnel enseignant

1) Enseignements/ charge maquette (heTD)

Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Total des heures de service principal	-	-	-	300,00	- €
décomposé comme suit :					
Professeur	-	-	-	401,00	- €
Maitre de conférence	-	-	-	276,00	- €
Second degré (PRCE, PARG)	-	-	-	257,00	- €
ATER (Temps complet/ Temps partiel)	-	-	-	118,00	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST)	-	-	-	181,00	- €
Doctorant	-	-	-	68,00	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service statutaire	-	-	-	300,00	- €
Heures complémentaires	1 552,00	905,00	3 233,00	45,68	147 683,44 €
Vacataires par défaut	-	-	-	53,74 €	- €
Vacataires fonctionnaires	-	-	-	45,68 €	- €
Vacataires non fonctionnaires	-	-	-	61,80 €	- €
TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) :					147 683,44 €

Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	- €	- €
TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) :					- €

2) Ingénierie pédagogique : Prime responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH (annexe 3, délibérations consolidées CA 2023 et 2024)

Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme de forma	30	1,00	15,00	53,74 €	806,10 €
par groupe	Ingénierie pédagogique	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Tutorat universitaire (suivi individ	10	-	-	53,74 €	- €
par groupe	Méthodologie et ateliers professio	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Direction de mémoires de fin d'étu	6	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Participation aux jurys de soutena	2	-	-	53,74 €	- €
						806,10 €

TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie 148 489,54 €

Coûts de personnel administratif (BIATPSS)

1) Gestion administrative

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
95,0%	BIATPSS titulaire	ATRF	C	54 685,00 €	51 950,75 €
100,0%	Vacataire_non_fonctionnaire_exté	Catégorie A - hors échelle	A	180 000,00 €	180 000,00 €
100,0%	Vacataire_non_fonctionnaire_exté	< SELECTIONNER >	sélectionner le corps BIATPS	23 820,00 €	23 820,00 €
0,0%	< SELECTIONNER >	< SELECTIONNER >		- €	- €
					255 770,75 €

2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0,00%	< SELECTIONNER >	< SELECTIONNER >		- €	- €
0,00%	< SELECTIONNER >	< SELECTIONNER >		- €	- €
0,00%	< SELECTIONNER >	< SELECTIONNER >		- €	- €
0,00%	< SELECTIONNER >	< SELECTIONNER >		- €	- €
					- €
					51 950,75 €
					203 820,00 €
TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS)					255 770,75 €

Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)

Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	OUI
	Commentaires :	Facultatif		
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?				
Mutualisation avec une autre formation ?	Mutualisation avec le CJFA-USAL			Quotité (%)
Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)			Quotité (%)
				A préciser

Autres coûts

Contribution aux dépenses centralisées de l'établissement

20%

132 545,60 €

Contribution aux dépenses mutualisées de la composante

0%

- €

- €

Montant fixe

- €

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Atelier de professionnalisation	0	0	- €	- €
Documents pédagogiques	0	0	- €	- €
Matériel scientifique (abonnement revue)	0	0	- €	- €
Malette pédagogique	0	0	- €	- €
Cérémonie de remise des diplômes	Cocktail	1	800,00 €	800,00 €
0	0	0	- €	- €
0	0	0	- €	- €
				800,00 €

Type de prise en charge	MISSIONS - Frais de déplacement et d'hébergement	Nb total de missions sur un an	Nb de jours/mission	Tarif unitaire	TOTAL
Prise en charge Paris 1	Transport pris en charge : avion,	55,00	1,00	800,00 €	44 000,00 €
Prise en charge Paris 1	Per diem total	50,00	6,00	148,00 €	44 400,00 €
Prise en charge Paris 1	Per diem pris en charge (hors	3,00	3,00	148,00 €	1 332,00 €
< SELECTIONNER >	Hébergement	-	-	- €	- €
< SELECTIONNER >	Autres frais afférents à la mission	-	-	- €	- €
					89 732,00 €

TOTAL autres coûts

223 077,60 €

		Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
CIA BIATPSS	BIATPSS titulaire	95%	500,00 €	1	475,00 €
	BIATPSS non titulaire	0%	500,00 €	1	- €
Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an)					475,00 €

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	404 260,29 €	404 260,29 €	416 388,10 €	428 879,74 €	441 746,13 €	454 998,52 €	468 648,47 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	51 950,75 €	51 950,75 €	53 509,27 €	55 114,55 €	56 767,99 €	58 471,03 €	60 225,16 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)	352 309,54 €	352 309,54 €	362 878,83 €	373 765,19 €	384 978,15 €	396 527,49 €	408 423,32 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		416 388,10 €	428 879,74 €	441 746,13 €	454 998,52 €	468 648,47 €	482 707,93 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		53 509,27 €	55 114,55 €	56 767,99 €	58 471,03 €	60 225,16 €	62 031,91 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		362 878,83 €	373 765,19 €	384 978,15 €	396 527,49 €	408 423,32 €	420 676,02 €
Total de l'indexation de 3% par année		12 127,81 €	12 491,64 €	12 866,39 €	13 252,38 €	13 649,96 €	14 059,45 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		1 558,52 €	1 605,28 €	1 653,44 €	1 703,04 €	1 754,13 €	1 806,75 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		10 569,29 €	10 886,36 €	11 212,96 €	11 549,34 €	11 895,82 €	12 252,70 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		12 127,81 €	24 619,45 €	37 485,84 €	50 738,23 €	64 388,18 €	78 447,64 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		1 558,52 €	3 163,80 €	4 817,24 €	6 520,28 €	8 274,41 €	10 081,16 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		10 569,29 €	21 455,65 €	32 668,61 €	44 217,95 €	56 113,78 €	68 366,48 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans

267 807,15 €

Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominale)

53 561,43 €

dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)

3 211,97 €

dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)

21 782,30 €

Total des charges directes

548 028,72 €

Total des contributions

132 545,60 €

TOTAL CHARGES

680 574,32 €